

DEMANDE DE SUBVENTION 2019

COMMISSION
Dossier N°

1 – PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

Renseignements d'ordre administratif et juridique

Dénomination de l'association :

.....
.....

Siège social :

.....

Objet : (reproduire ici l'article correspondant des statuts de l'association)

.....
.....
.....
.....

Président :

Nom Prénom
Adresse
N° de Tél Courriel :

Secrétaire

Nom Prénom
Adresse
N° de Tél Courriel :

Trésorier

Nom Prénom
Adresse
N° de Tél Courriel :

Etes-vous adhérent à un organisme ou une fédération OUI NON

Nom de l'organisme auquel vous adhérez

.....

5 – LES RESSOURCES DE L'ASSOCIATION

(ne pas compléter les zones en surbrillance)

	<i>Nombre adhérents</i>	<i>Montant cotisation</i>	<i>Coût annuel de l'activité proposée</i>	<i>Part reversée à la fédération</i>
Adulte+18 ans				
Enfants – 18 ans				
Adhérents de SARLAT				
Adhérents extérieurs à la commune de SARLAT				
TOTAL				

6 – LES PRESTATIONS EN NATURE PERÇUES PAR L'ASSOCIATION

En dehors des locaux municipaux mis à disposition de l'association (si c'est le cas), avez-vous recours aux services de la Mairie pour diverses prestations :

- Transport et installation de chapiteaux, tables, chaises,
- Transport et installation de barrières, scènes,
- Mise à disposition de salles pour assemblée générale et autres manifestations
- Aide à l'aménagement de salles (expositions, manifestations, arbres de Noël ...)
- Installation de sonorisation
- Aide au transport de matériel divers
- Mise à disposition des minibus de la ville
- Mise à disposition de personnel municipal
- Vins d'honneur, réceptions
- Travaux de reprographie
- Travaux d'impression (affiches, invitations, tracts, flyers ...)
- Autres

7 - BILAN 2018

RECETTES		DÉPENSES	
Cotisations (entrées, articles publicitaires)		1 - TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT dont	
Adhésions			
Animations (fêtes, bals, lotos)		<i>Frais postaux, de télécommunication et d'EDF</i>	
Dons de particuliers		<i>Achat de nourriture et de boissons</i>	
Recettes buvettes		<i>Achat de licences</i>	
Vente de marchandises		<i>Engagement des équipes</i>	
Subventions		<i>Frais de déplacement et de restauration</i>	
Etat		<i>Impôts et Taxes</i>	
Région		<i>Assurances</i>	
Département		<i>Loyers</i>	
Commune		<i>Amendes</i>	
Organismes sociaux			
FONJEP		2 - TOTAL DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	
Autres		<i>Equipements et matériels techniques</i>	
		<i>Fournitures administratives</i>	
		<i>Acquisition d'immeuble</i>	
		3 - TOTAL FRAIS DE PERSONNEL y compris les charges) dont :	
		<i>Personnel permanent</i>	
		<i>Personnel temporaire</i>	
		<i>Charges sociales</i>	
		4 - AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	
		5 - DOTATION AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, FONDS DE ROULEMENT	
		6 - AUTRE	
TOTAL 1+2+3+4+5+6		TOTAL 1+2+3+4+5+6	

Certifié exact, le

Le (la) Président(e) ou Trésorier(e)

Quel est le montant de la trésorerie de l'association disponible au 01.11.2018 (solde bancaire, solde de caisse, trésorerie placée) – Joindre une copie de la position de l'ensemble de ces comptes.

COMPOSITION DU DOSSIER A FOURNIR

- ❶ La demande de subvention, complétée et signée
- ❷ S'il s'agit d'une première demande de subvention :
 - Une copie des statuts de l'association
 - La date de déclaration de l'association en Sous-Préfecture
- ❸ Le compte rendu de la dernière assemblée générale de l'association
- ❹ Une attestation d'assurances couvrant les risques locatifs pour les associations bénéficiant de mises à disposition gratuites de locaux
- ❺ Le relevé de compte de compte du mois de novembre ou décembre de l'année en cours

Coller ici le Relevé d'Identité Bancaire de l'Association

Merci de retourner ce dossier avant le 30 Décembre 2018 à l'adresse suivante :

*Mairie de Sarlat – Service Vie Associative/Evènementiels
CS 80210
24206 SARLAT CEDEX*

Pour tout renseignement concernant la rédaction de cette demande de subvention, contactez le service de la Vie Associative au 05.53.31.53.44.

La mairie de Sarlat traite les données personnelles de ce formulaire afin d'instruire les dossiers de demande de subvention.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données du 25/05/2018 et à la Loi relative à la protection des données personnelles du 20 juin 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, à la limitation des traitements, à la suppression des données vous concernant.

Vous trouverez en annexe, une note détaillée vous informant de la gestion de vos données ainsi que vos droits.

Je certifie avoir pris connaissance et accepté la politique de protection des données personnelles (document en annexe : Politique de protection des données « demande de subvention associations » de la mairie de Sarlat) et avoir donné mon consentement.

Politique de protection des données « demandes de subvention associations » Mairie de Sarlat

I/ Objet du traitement

Ce traitement a pour objet d'assurer le suivi de l'instruction des dossiers de demande de subvention
Ce traitement repose sur le consentement du secrétaire ou du trésorier de l'association.

II/ Données traitées

1. Catégories de données traitées

Les catégories de données traitées sont des données relatives aux membres du bureau (président, trésorier, secrétaire): nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, adresse postale, adresse électronique,

2. Sources des données

Les données sont recueillies auprès des personnes concernées suite au remplissage du formulaire de demande de subvention.

III/ Personnes concernées

Les personnes concernées par ce traitement sont : les membres du bureau de l'association.

IV/ Destinataires des données

- Services comptables de la mairie
- Elus en charge de la vie associative
- Agents de la collectivité en charge de l'instruction des dossiers de demande de subvention

V/ Transferts des données hors UE

Les données ne font pas l'objet d'un transfert hors UE.

VI/ Durée de conservation des données

Ces données seront conservées 1 an.

VII/ Vos droits sur les données vous concernant

Vous pouvez accéder et obtenir une copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données, les faire rectifier ou les faire effacer. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de vos données.

1. Exercer ses droits

Si vous souhaitez exercer vos droit, veuillez-vous adresser à l'ATD 24, 2 place Hoche, 24000 PERIGUEUX ou atd24.rgpd@atd24.fr

2. Réclamation (plainte) auprès de la CNIL

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.